



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

**Plate-forme – 11 février 2020**

**Procès-verbal**

**Présent(e)s :**

*Mesdames LAURENT, MEYFROIDT, MINET, PESSER, PIAZZA, SURIN, SWENNEN, TALMA, THOMAS, TUSSET.*

*Messieurs DE BEURME, DELMAL, FLAGOTHIER, JONETTE, JOSSENS, LECOMTE, LIVOLSI, MALOTTAUX, RIBÉRAUD, SÉPULCHRE.*

**Excusé(e)s :**

*Mesdames CHARIERE, FILLEUL, PIRSON.*

*Messieurs THIRIFAY, WANET.*

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Le PV de la réunion de plateforme du 9 septembre 2019 est approuvé.

**BILAN DES DEUX JOURNÉES D'ÉTUDE (Stratégie commerciale, Sowalfin, Forem, Code des sociétés)**

Fabienne Surin (UVCW) fait le bilan des deux journées d'étude relatives au « Développement d'une stratégie commerciale » et aux « Métiers de la Sowalfin et du Forem » ainsi que sur le nouveau Code des sociétés et des associations, et qui se sont respectivement tenues les 23 octobre et 16 décembre 2019. Les retours obtenus lors de ces deux journées d'étude sont globalement positifs. Quelques remarques sont toutefois émises par les participants à la plateforme :

- Concernant la formation sur le **développement d'une stratégie commerciale**, certains estiment que celle-ci s'adressait davantage aux communes urbanisées (petites, moyennes et grandes villes) plutôt qu'aux communes rurales. Les actions présentées à cette occasion ne cadraient d'ailleurs pas toujours avec les missions prévues par le décret, et par conséquent pas toujours réalisables par les ADL. En revanche, les témoignages d'un panel d'ADL sur leurs « bonnes pratiques » en matière de dynamisation du commerce ont été très appréciés, certains agents n'hésitant pas à reprendre contact avec les orateurs du jour pour obtenir davantage d'informations pratiques sur la mise en place de certaines actions. Il convient toutefois d'être attentif à ce que les actions présentées par les ADL s'inscrivent bien dans les missions encadrées par le décret.
- Concernant la journée sur la Sowalfin, le Forem et le nouveau Code des sociétés, les participants à la plateforme estiment que les exposés ont été particulièrement

intéressants. Un petit bémol toutefois sur le document distribué par le Forem et qui présentait de multiples inexactitudes. En outre, les informations reprises concernant la personne de contact du Forem au niveau local étaient généralement erronées.

Dans le cadre du bilan sur ces deux journées de formation, plusieurs points divers sont également soulevés :

- Prime Créashop : Le Ministre Borsus a récemment annoncé l'élargissement pour 3 ans de la liste des communes éligibles à la prime Créashop avec le dispositif « Créashop Plus ». Force est de constater que très peu d'ADL sont finalement concernées par ce dispositif, malgré l'élargissement. Il est suggéré de faire remonter au cabinet du Ministre Borsus le souhait d'élargir encore davantage le mécanisme afin qu'il profite également aux communes semi-urbaines et rurales.
- Les agents de l'ADL de Jemeppe-sur-Sambre (non agréée) ont eu l'occasion de rencontrer les ADL de Namur-Luxembourg afin d'évaluer dans quelle mesure les actions qu'ils menaient s'inscrivaient bien dans les métiers classiques des ADL. Dans ce cadre, il est demandé s'il est possible pour ces ADL non-agrées de participer aux journées de formation organisées par l'UVCW. Malheureusement, la convention qui lie l'UVCW et la DGO6 ne prévoit l'organisation de journées de formation qu'à destination des ADL reconnues, s'agissant de formations gratuites et restreintes et non pas de formations ouvertes publiquement.
- La DGO6 souhaite également que, lors des formations, les présentations des agents ADL lors des échanges de bonnes pratiques soient validées avant le jour de la formation, afin d'éviter que des pratiques qui sortent du rôle de l'ADL ne soient mises en avant.

## DISCUSSION SUR LES FORMATIONS 2020

Julien Flagothier (UVCW) présente les résultats du sondage qui a été mené parmi les agents ADL pour déterminer les thématiques de formations prioritaires pour 2020 :

<b>Économie circulaire - Cadrage théorique et cas pratiques</b>	72,46%
<b>Les sources de financement d'un projet (subsides, mécénats, etc)</b>	72,46%
<b>Mobiliser, dynamiser et animer une association de commerçants</b>	71,01%
<b>Développer la stratégie de communication de mon ADL (approfondissement à la suite de la formation sur les réseaux sociaux)</b>	70,29%
<b>La création d'un plan d'affaire et d'un plan financier</b>	68,84%
<b>Atelier d'intelligence collective : comment susciter la créativité et le renouvellement d'idées</b>	68,12%
<b>Développer des supports audiovisuels (vidéo, clips, teaser,...)</b>	68,12%
Benchmarking du développement local : situation en France (témoignages)	63,04%
Accompagner une entreprise en difficulté	62,32%
Participation citoyenne et stratégie d'approche des acteurs du territoire	61,59%
La ruralité et l'agriculture (SDR, produits locaux, circuits courts...)	60,14%
Développer des supports infographiques (affiches, prospectus, logo,...)	60,14%
Mettre ses bases de données en conformité avec la législation RGPD	57,97%
La gestion et l'animation de groupe (assertivité, parole en public, diplomatie...)	52,17%
Adapter le statut de mon ADL (ASBL) en fonction du nouveau code des sociétés	36,23%

Le classement de ces différentes thématiques est le résultat des votes de 47 agents ADL et met clairement en exergue certains axes de formation transversaux : l'économie circulaire, la communication et le développement de nouvelles idées dans les réflexions de groupe.

Sur cette base, une première trame se dégage pour les formations 2020. Celle-ci sera affinée par l'UVCW et proposée aux membres de la plateforme :

- 1) Une journée d'étude sur l'économie circulaire : Celle-ci pourrait inclure des tables rondes de réflexion entre les agents, l'intervention des GAL, des illustrations concrètes (« success stories ») d'implantation de projets d'économie circulaire. L'idée serait de donner aux agents ADL des idées et des outils concrets leur permettant de susciter ou de renforcer ce type de démarche au sein de leur(s) commune(s) : « Quelle méthodologie emprunter pour amorcer ce genre d'initiative d'économie circulaire (récupération et revalorisation des déchets) sur mon territoire ? »
- 2) Un 1<sup>er</sup> atelier sur le développement d'un plan de communication : L'objectif de cet atelier (décentralisé) serait d'étudier les différentes pistes possibles qui permettent de faire connaître les ADL auprès du grand public, leur donner une visibilité accrue, déterminer leurs publics-cibles, leurs partenaires, etc. Cet atelier ne serait donc pas consacré à la maîtrise d'outils pratiques mais davantage à la réflexion autour d'une stratégie de communication.
- 3) Un 2<sup>ème</sup> atelier sur l'intelligence collective : L'objectif de ce second atelier (décentralisé également) serait de mener une réflexion sur ce qu'il est possible de mettre en place au sein de chaque ADL pour susciter l'éclosion d'idées nouvelles et sortir des sentiers battus (« thinking out of the box »). Cet atelier s'attacherait au fond de la réflexion, et non pas à la forme (style atelier « bricolage/post-it »).

## ÉTAT D'AVANCEMENT DU GT SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉS (DGO6)

Isabelle Thomas (DGO6) fait le point sur le rapport d'activités simplifié issu du groupe de travail. L'objectif de cette simplification était de rendre les futurs rapports d'activités à la fois plus faciles à compléter pour les agents ADL, mais également plus faciles à lire pour les agents de la DGO6.

Le rapport d'activités simplifié permettra de définir rapidement les actions réalisées (ou non) sans devoir rentrer dans le détail pour chacune de ces actions. Seules les nouvelles actions/activités devront être plus amplement détaillées. Il va également de soi que les détails liés aux actions récurrentes devront également être disponibles à la demande auprès de l'ADL.

Une communication auprès des agents vis-à-vis de ce nouveau rapport d'activité est prévue par la DGO6. Le rapport d'activité simplifié sera disponible dès le 1<sup>er</sup> avril et devra être complété par les agents ADL pour le 31 mai au plus tard. L'objectif est surtout de tester la version simplifiée et de faire remonter à la DGO6 d'éventuelles remarques ou suggestions d'amélioration.

## ÉVALUATION DU DISPOSITIF ADL

Patrick Jossens (Cabinet Dermagne) présente la note au Gouvernement wallon qui prévoit une évaluation du dispositif des ADL dans une perspective de valorisation et d'optimisation.

La Ministre de l'Emploi, le Ministre de l'Économie et le Ministre des Pouvoirs locaux souhaitent optimiser le dispositif des ADL et l'impact local de celles-ci en impulsant une dynamique socioéconomique reposant notamment sur les axes stratégiques porteurs et cohérents par rapport aux priorités du Gouvernement wallon et de sa DPR.

Dans ce cadre, il a été demandé à l'IWEPS de piloter une évaluation du dispositif dont les conclusions devront être rendues au GW pour le mois de juin. Les détails de ce processus d'évaluation sont consultables dans la note en annexe.

Au terme de cette évaluation, le cabinet organisera vers le mois de septembre/octobre une séance d'information (plénière) afin de communiquer aux ADL les conclusions de cette évaluation. Cette séance d'information sera organisée dans le cadre d'une journée de formation.

Dans l'intervalle, aucun travail supplémentaire n'est demandé aux ADL. Les agréments ont été automatiquement renouvelés jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre ce processus d'évaluation. Il ne faudra donc pas remettre de demande de renouvellement d'agrément au mois de juin. Il est seulement demandé aux ADL de se montrer disponibles en cas de sollicitation par l'IWEPS pour des entretiens individuels. Les plans stratégiques (= anc. plans d'action) adoptés pour 2020 ne doivent pas être adaptés mais uniquement suspendus. Les actions récurrentes déjà menées par le passé par les ADL peuvent être poursuivies, mais les nouvelles initiatives doivent être postposées durant la période d'évaluation du dispositif.

Au terme de cette période d'évaluation, il sera éventuellement demandé à certaines ADL de réorienter certaines demandes d'agrément (recalibrage personnalisé sur base des remarques qui seront émises par l'IWEPS) à l'occasion de leur passage en commission.

Les participants à la plateforme émettent leurs inquiétudes sur une révision éventuelle du décret (et par conséquent du dispositif), et sur la zone d'incertitude dans laquelle vont se retrouver les agents vis-à-vis de leurs plans stratégiques et de l'avenir du dispositif. Le cabinet n'exclut pas cette possibilité, mais celle-ci reste entièrement hypothétique et ne se fera de toute façon pas, le cas échéant, sans une collaboration rapprochée avec les ADL.

Vis-à-vis de l'évaluation qui sera menée par l'IWEPS, certains participants soulignent qu'il sera nécessaire que ce dernier soit conscient que les plans stratégiques sont avant tout développés sur base des demandes et des besoins du terrain, et pas forcément sur base des axes et orientations prioritaires de la DPR.

Une demande est émise pour intégrer un agent ADL au comité d'accompagnement qui suivra le processus d'évaluation (composé des représentants des ministres, de

l'IWEPS, de la DGO6, de la SOWALFIN, de l'UVCW, du Forem et de l'Inspection des finances). Cette demande ne peut pas être rencontrée, la méthodologie étant fixée par l'IWEPS et validée par le GW. En revanche, comme expliqué dans la note, l'évaluation du dispositif reposera sur de nombreux entretiens avec les agents ADL (entretiens individuels, focus groupes, etc). Il est également envisageable pour les agents ADL de signaler à l'IWEPS l'intérêt d'organiser une rencontre spécifique avec un agent ADL en particulier.

## **DIVERS**

- **Inter-ADL**

La prochaine inter-ADL Namur-Luxembourg aura lieu le 12 mars à Bièvre

La prochaine inter-ADL de Liège aura lieu au mois de mai à Visé.

- **Divers**

Didier Delmal (ADL d'Awans) annonce la tenue du Salon de l'emploi d'Awans organisé en partenariat avec l'ADL.

- **Agenda**

Les prochaines plateformes ADL se tiendront le **mardi 23 juin**, ainsi que le **mercredi 2 septembre** à 9h30 dans les locaux de l'UVCW